



## Tarification Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2021-2022

Quotient familial	MSA	-	0 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1200€	>à 1200€
	CAF	0 à 449€	450 à 786€	787 à 1000€	1001 à 1200€	>à 1200€
Journée		6€	7,50€	9€	10,50€	12€
½ journée		3€	3,75€	4,50€	5,25€	6€
Mercredi (12h30-18h30) + repas		4,20€	5,25€	6,30€	7,35€	8,40€
Dégressivité 2 <sup>e</sup> enfant -10% tarif journée <i>exemple pour une journée</i>		5,40€	6,75€	8,10€	9,45€	10,80€
Dégressivité 3 <sup>e</sup> enfant -20% tarif journée <i>exemple pour une journée</i>		4,80€	6€	7,20€	8,40€	9,60€
Sortie ou prestation		7,50€ par enfant et par sortie/prestation				

La Communauté de Communes du Pays Grenadois prend en charge 20€ par jour et par enfant.  
 Pour les enfants de Bretagne de Marsan, Mont-de-Marsan Agglomération prend en charge ces 20€ via une convention établie entre les deux collectivités.

Tout enfant inscrit et non présent (sans justificatif) fera l'objet d'une facturation journée.

Tarification applicable du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.